

Motion Relative à la dénonciation des incidents de Mauzé

Motion relative à la dénonciation des incidents de Mauzé et de la réaffirmation en une gestion durable de la ressource eau.

La Chambre d'Agriculture des Landes, réunie en session le 29 novembre 2021 sous la présidence de Madame Marie Hélène CAZAUBON,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Considérant,

- la réserve d'eau de Cram-Chaban a été détruite le 6/11/2021 par des individus qui s'autorisent à saccager des biens privés, à ôter l'outil de travail d'agriculteurs qui travaillent durement et ont investi pour assurer la pérennité de leur exploitation, à se moquer des lois et des forces publiques ;
- le projet Sèvre-Mignon a été validé par les services de l'État et a obtenu les financements publics nécessaires pour engager les travaux sur la commune de Mauzé-sur-le-Mignon notamment ;
- l'évolution des périodes pluviométriques, en décalage croissant avec les besoins des cultures, amène les agriculteurs à repenser les volumes d'eau disponibles sur l'année entière ;
- depuis de nombreuses années, la profession agricole a mis en place des systèmes d'irrigation économes pour trouver l'équilibre entre les différents usages de l'eau (eau potable, agriculture, milieu et biodiversité), en tenant compte des changements climatiques et des nécessités de la transition agro-écologique ;
- contrairement aux assertions des opposants, l'irrigation ne sert pas à un modèle unique "d'agriculture intensive", notamment la moitié des irrigants en Deux-Sevres sont des éleveurs, qui produisent pour les filières locales (l'AOP beurre Charentes-Poitou par exemple) ; l'autre moitié sont des céréaliers, dont plusieurs sont en bio ; loin de se livrer à la monoculture du maïs (consommé dans le Grand-Ouest, il représente aujourd'hui un gros tiers des surfaces irriguées), ces irrigants diversifient les cultures et allongent les rotations, tout en répondant à la demande des filières de proximité sur des créneaux à plus haute valeur ajoutée (protéagineux, semences, légumes, graines...) ;
- contrairement aux assertions des opposants, l'eau n'est pas accaparée par une petite minorité ; les volumes autorisés n'appartiennent pas aux irrigants et la gestion publique et concertée de l'eau ne laisse aucun demandeur sur le côté ; le règlement intérieur de l'Organisme Unique de gestion collective prévoyant la possibilité d'intégrer de nouveaux irrigants ;

- les porteurs de projet, et d'une manière générale tous les agriculteurs, doivent faire face à un mouvement d'opinion agressif et méprisant envers toute une profession, mobilisé sur des contre-vérités et ne portant aucun projet crédible pour l'agriculture locale et l'alimentation de nos concitoyens ;
- les Chambres d'agriculture ont adopté un contrat d'objectifs et de performance 2021 2025, dont l'objectif principal est d'assurer le renouvellement des générations et de réussir la transition agro-écologique en produisant l'alimentation de nos concitoyens et en créant de la valeur ajoutée.

Après en avoir débattu, la Chambre d'Agriculture des Landes,

Apporte son soutien plein et entier aux forces de l'ordre qui ont été blessées lors des affrontements avec ces individus, ainsi qu'aux agriculteurs porteurs du projet et victimes des destructions de leur outil de travail ;

Condamne vivement les saccages et destructions commises à Cram-Chaban par des individus sans autres repères que la propagation de mensonges pour se livrer à des actes graves et intolérables ;

Dénonce le comportement inadmissible d'acteurs syndicaux, politiques et associatifs qui ont choisi de se mettre en marge du « vivre ensemble » de la société française, en encourageant la destruction d'une réserve d'eau au nom de leur propre vision de la défense de l'intérêt général, qui plus est basée sur des informations et rumeurs infondées ;

Appelle les pouvoirs publics à engager toutes les démarches pour que la justice puisse condamner les auteurs de ces saccages, afin que les victimes puissent être indemnisées des préjudices financiers et moraux très lourds qu'ils ont subis ;

Réaffirme la solidarité du monde agricole Landais qui fut uni lors de la manifestation du 30 mars 2021 à Mont de Marsan pour défendre les droits d'eau. L'irrigation et la gestion de la ressource eau dans notre département sont les clefs de voute de notre futur, de notre adaptation aux changements climatiques et de l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs sur nos terres.

Fait à Mont de Marsan, le 29 novembre 2021

La Présidente

Marie-Hélène Cazaubon



Nombre de votants : 26

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 2

Adoptée